

DEPARTEMENT DE LA HAUTE CORSE

COMMUNE DE PIGNA

SOUS-PREFECTURE DE CALVI		
	23 sept. 2026	
COURRIER ARRIVEE		

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS (N°19.26)

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 18 SEPTEMBRE 2026

Afférents au conseil municipal	11
En exercice	11
Qui ont pris part à la délibération	11
Date de convocation	27 AOUT 2026
Date d'affichage	18 SEPTEMBRE 2026

Le 18 septembre 2026 à 15h, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Jérôme Casalonga, Maire.

Etaient présents : Bazziconi Muriel, Casabianca Gilberte, Fantoni Nathalie, Gomez Ramirez Alba, Martelli Paul Vincent, Quilichini Thomas, Tomasi Colette, Quilichini Hervé.

Etaient absents : Del Piero Luca, Volpei Isabelle (pouvoir à Casabianca Gilberte).

Bazziconi Muriel a été désignée secrétaire de séance

**Objet : Autorisation de souscription d'un emprunt de 786 665,52 € auprès
de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de l'opération « Casagriculture »**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le budget principal 2026 de la commune de Pigna ;

Vu le projet communal « Casagriculture » ;

Vu la proposition de financement de la Caisse des Dépôts et Consignations - Banque des Territoires portant sur un Contrat de Prêt d'un montant total de 786 665,52 € ;

Considérant que, nonobstant la délégation consentie au Maire en matière d'emprunt, Monsieur le Maire a souhaité soumettre expressément au Conseil municipal cette décision compte tenu de l'importance de l'opération et de l'engagement financier à long terme qu'elle représente pour la commune ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et pris connaissance des caractéristiques financières du prêt ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DÉCIDE

Article 1 – Autorisation d'emprunt

D'autoriser la réalisation auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations d'un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt d'un montant total de 786 665,52 €, destiné au financement de l'opération « Casagriculture ».

Article 2 – Caractéristiques financières

Caractéristiques	Conditions
Prêt	Transformation Ecologique
Montant	786 665,52 €
Commission d'instruction	470 €
Pénalité de dédit	1 %
Durée de la période	Annuelle
Taux de période	2,2 %
TEG	2,2 %
Durée du préfinancement	24 mois
Index de préfinancement	Livret A
Marge fixe sur index de préfinancement	0,5 %
Taux d'intérêt du préfinancement	Livret A + 0,5 %
Règlement des intérêts de préfinancement	Paielement périodique
Périodicité des intérêts de préfinancement	Trimestrielle
Mode de calcul	Equivalent
Base de calcul	Exact / 365
Durée d'amortissement	30 ans
Index d'amortissement	Livret A
Marge fixe sur index	0,5 %
Taux d'intérêt	Livret A + 0,5 %
Périodicité	Annuelle
Profil d'amortissement	Amortissement prioritaire
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)
Modalité de révision	SR
Taux de progression de l'amortissement	0 %

Article 3 – Conditions complémentaires

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A.

Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1 % calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation.

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.

Typologie Gissler : 1A.

Commission d'instruction : 0,06 % (6 points de base) du montant du prêt.

Article 4 – Plan de financement de l'opération

Ressources	Montant	%
Subvention État	682 432,56 €	28,74
Collectivité de Corse	905 121,68 €	38,12
Prêt CDC	786 665,52 €	33,13
TOTAL DES RESSOURCES	2 374 219,76 €	100,00



Article 5 – Signature du contrat

D'autoriser Monsieur Jérôme Casalonga, Maire de Pigna, à signer le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat ainsi que la ou les demande(s) de réalisation de fonds et tous documents nécessaires à son exécution.

Résultat du vote : Pour : Contre : Abstention(s) :

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Jérôme CASALONGA



Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission au représentant de l'État et de l'accomplissement des formalités de publicité.

